

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 MARS 2021 à 13H**Date de la convocation :** 12 mars 2021

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 18 mars 2021 A 13h, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Jean-François DELAIRE, Ludovic COMBE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Claude GOUILLON-CHENOT, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Jean-Éric GARRET, Caroline GUELON, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Didier ROMEUF, Georges LOPEZ, Patrice BION.

Membres du Bureau absents excusés : Rachel BOURNIER, Olivier CHAMBON, Philippe CAYRE, Éric CABROLIER, Daniel BERTHUCAT, Didier CORNET, Serge FAYET, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Sylvain HERMAN, Serge THEALLIER, Daniel BALISONI.

Membres ayant donné procuration :

Chantal CHASSANG à Tony BERNARD
Hélène BOUDON à Sophie DELAIGUE
Ghislaine DUBIEN à Jany BROUSSE
Martine MUNOZ à Stéphane RODIER

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

20

Membres du Bureau représentés :

4

Total votants :

24

PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) DU PAYS DE COURPIERE
DEMANDES DE CONTRIBUTIONS

Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice- Président

Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays de Courpière n°16-09-2016 du 29 septembre 2016 approuvant la convention avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) ;

Vu la convention du PIG du Pays de Courpière n° 063-08-16 du 25 octobre 2016 signée par l'État, l'Anah et la Communauté de communes du Pays de Courpière ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n°20180531-18 du 31 mai 2018 approuvant l'avenant n°1 de la convention du PIG du Pays de Courpière ;

Vu l'avenant n°1 à la convention du PIG du Pays de Courpière du 27 août 2017 signée par l'État, l'Anah et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Le rapporteur expose au Bureau Communautaire que dans le cadre du PIG du Pays de Courpière, la Communauté de communes a reçu 2 dossiers de demandes de contributions de la part de propriétaires.

Ces dossiers sont établis sur des montants prévisionnels ; ils concernent :

Prénom / Nom	Commune	Montant HT des travaux subventionnables	Taux d'intervention	Contributions CCTDM
Carlos DUARTE	Augerolles	3 737,50 €	20% (façade)	748,00 €
Sylvie LECLERCQ	Saint-Flour-l'Étang	17 417,00 €	Forfait (chaudière bois)	1 500,00 €
TOTAL		54 070,74 €	/	6 774,00 €

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'octroi des contributions aux propriétaires concernés telles que décrites ci-dessus pour un montant de **6 774,00 euros** ;
- **Autorise** le versement des contributions après vérification des travaux ainsi que sur présentation des factures.

TOTAL VOTANTS : 24

Membres présents : 20

Membres représentés : 4

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 24

Pour : 24

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

